



TOUT AZIMUT/AZIMUT VOYAGE

15 Chemin de la Cire
34190 CAZILHAC
Tel : 06 67 39 36 69
www.azimut-voyage.fr
contact@azimut-voyage.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION 2011

Une fiche par personne à nous renvoyer dûment complétée à l'adresse ci-contre, accompagnée du règlement intérieur de l'association signé et du paiement par chèque

à l'ordre de Tout Azimut

INSCRIT LE _____

DEPART LE _____

RETOUR LE _____

COORDONNÉES

NOM _____ DATE DE NAISSANCE _____
 PRENOM _____ LIEU DE NAISSANCE _____
 ADRESSE _____ NATIONALITE _____
 CODE POSTAL _____ TEL FIXE _____
 VILLE _____ TEL PORTABLE _____
 PAYS _____ NUMÉROS DE TELEPHONE POUR VOUS JOINDRE AVANT LE DÉPART _____
 MAIL _____

PASSEPORT

N° DE PASSEPORT _____ EXPIRE LE _____
 EMIS LE _____ A _____

VÉHICULE

(Ne remplir que si vous partez avec votre propre véhicule)

MARQUE DU VÉHICULE _____ TYPE DU VÉHICULE _____
 N° DE SÉRIE _____ N° D'IMMATRICULATION _____
 N° DE CARTE GRISE _____ COMPAGNIE D'ASSURANCE _____
 POLICE D'ASSURANCE N° _____ DATE D'EXPIRATION _____
 N° DE PERMIS _____ DÉTENTION DU PERMIS _____

Si le véhicule n'est pas le votre, joindre une procuration signée du propriétaire vous autorisant à conduire son véhicule.

ASSURANCE RAPATRIEMENT

NOM DE L'ORGANISME _____

N° D'APPEL * _____

N° ADHÉRENT _____

* numéro à vérifier avant votre départ

PERSONNE A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM _____

TEL FIXE _____ TEL PORTABLE _____

PRENOM _____

ADRESSE MAIL _____

RÈGLEMENT

MONTANT TOTAL DU SEJOUR

€

ACOMPTE 30 %

€

A REGLER A RECEPTION DU BULLETIN D'INSCRIPTION

ADHESION A L'ASSOCIATION

15 €

A REGLER A RECEPTION DU BULLETIN D'INSCRIPTION

SOLDE A REGLER

€

AVANT LE

Conditions de paiement : Un acompte de 30 % du coût total du voyage vous est demandé dès votre inscription. Cette inscription entraîne votre adhésion à « Tout Azimut » et au respect de son règlement (document ci-joint). Le solde sera (sans rappel de notre part) à verser au maximum **six semaines** avant la date de départ. Passé ce délai, votre inscription est annulée sans que vous puissiez vous prévaloir de cette annulation. Si vous vous inscrivez moins d'un mois avant le départ, vous aurez à payer l'intégralité du voyage.

Conditions d'annulation : Compte tenu de notre spécificité (voyager en petit comité), l'annulation au dernier moment d'un des participants peut entraîner l'infaisabilité du voyage en raison du coût engendré pour les autres participants. Pour toute annulation jusqu'à trois semaines avant le départ, l'acompte de 30 % sera encaissé. Au-delà de cette limite la totalité du coût du voyage sera encaissée.

En cas d'annulation de notre part, nous nous engageons à vous rembourser la totalité de vos acomptes et le coût de votre « assurance annulation » billets, si vous avez choisi cette option.

J'ai lu les conditions générales ainsi que le règlement de l'association « Tout Azimut » concernant ce séjour et en accepte les conditions de participation. Je reconnais, avoir reçu toutes les informations nécessaires à ma prise de décision quant au choix de la destination et de l'activité choisie, notamment sur les questions relatives aux risques qui peuvent être encourus.

DATE ET SIGNATURE

précédé de la mention « Lu et approuvé »



TOUT AZIMUT/AZIMUT VOYAGE

15 Chemin de la Cire
34190 Cazilhac
Tel : 06 67 39 36 69
www.azimut-voyage.fr
contact@azimut-voyage.fr

NOM _____

PRÉNOM _____

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION TOUT AZIMUT

Du fait de son activité dans des pays étrangers, l'association Tout Azimut se doit de prendre des mesures de garantie dans l'intérêt de tous, qui assurent ainsi du sérieux de son fonctionnement.

Les activités sportives que pratiquent nos adhérents nécessitent que nous prenions certaines mesures de sécurité : notre appréhension du tourisme se fait dans une dimension d'approche et de respect de la population locale. Il s'agira donc de se considérer avant tout comme invité privilégié.

L'adhérent se doit de respecter les populations rencontrées et plus particulièrement le personnel des endroits où nous nous arrêterons. Pour certaines activités sportives, l'adhérent devra ôter son équipement avant d'accéder aux lieux communs, dans une logique de respect et de discrétion.

L'adhérent est le reflet de l'association et se doit d'être respectueux des lois en vigueur et des règles de bienséance. Il s'engage aussi à respecter le règlement intérieur de l'association, sous peine d'exclusion.

L'association ne peut être tenue pour responsable en cas d'égarement ou de perte de bagages, lors de leur acheminement par voie terrestre, fluviale ou aérienne. Cela ne pourra interférer dans le déroulement de ses activités.

Les boissons et appels téléphoniques ne sont pas pris en compte par l'association et sont à régler par l'adhérent.

L'association ne peut être tenue pour responsable en cas de pénurie de carburant dans les endroits traversés.

En cas de nécessité de rapatriement, l'association se réserve le droit de facturer un surcoût de prise en charge.

L'adhérent devra avoir en sa possession :

- Un passeport en cours de validité (valable 6 mois après la date de retour)
- Un certificat médical l'autorisant à pratiquer l'activité de son choix
- Un contrat d'assurance personnelle rapatriement (type Mondial Assistance)
- Une autorisation parentale pour les mineurs participant à nos activités

Pour les adhérents se déplaçant avec leur propre véhicule :

- Le véhicule devra être en bon état de fonctionnement
- Une carte grise, un permis de conduire et une assurance du véhicule utilisé lors de la pratique de l'activité sportive en cours de validité
- Le contrat d'assurance du véhicule devra être tout risque et comporter une clause spéciale intitulée « Biens confiés » en cas de transport sur remorque, afin d'acheminer le véhicule jusqu'au départ du parcours, en France ou à l'étranger
- En cas d'utilisation de la remorque ou du véhicule d'un adhérent pour les activités de l'association, le propriétaire devra être titulaire d'un contrat d'assurance spécifique à la remorque et au véhicule
- Une autorisation du propriétaire du véhicule, au cas où le véhicule utilisé ne lui appartienne pas



TOUT AZIMUT/AZIMUT VOYAGE

15 Chemin de la Cire
34190 Cazilhac
Tel : 06 67 39 36 69
www.azimut-voyage.fr
contact@azimut-voyage.fr

NOM _____

PRÉNOM _____

RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION TOUT AZIMUT

L'adhérent déclare

- Dégager l'association de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages de quelque nature que ce soit et sans aucunes exceptions ni réserves. Qu'ils soient causés par lui-même, par autrui, par des animaux, des véhicules et généralement par tout bien ou objet rencontré sur les parcours et installations empruntées.
- Être conscient que sa présence lors de l'activité entraîne des risques pour lui-même, pour les autres et pour son véhicule.
- Accepter ces risques en toute connaissance de cause et déclare renoncer à tout recours contre l'association, et ce nonobstant l'état des parcours, des pistes et des installations diverses.
- S'engager à ne pas transporter, dans ou sur son véhicule, tout passager qui n'aurait pas signé un désengagement de responsabilité, et si ce n'était pas le cas, déclare dégager l'association de toutes responsabilités en cas d'accident de quelque nature que ce soit.
- Avoir lu intégralement le descriptif du voyage auquel il participe.

Un exemplaire du règlement intérieur sera fourni à chaque adhérent qui devra le renvoyer daté et signé accompagné du montant de la cotisation fixée à quinze euros, condition indispensable à son adhésion.

Signature de l'administrateur référent

Précédée de la date et de la mention « Lu et Approuvé »

Signature de l'adhérent

Précédée de la date et de la mention « Lu et Approuvé »